



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Lundi 11 avril 2011
Hôtel de Ville de Saint-Yrieix**

SOMMAIRE

I – TOURISME ET CULTURE

Demande de subvention pour travaux sur Monuments Historiques

II - AFFAIRES FINANCIERES

1°) *Vote des taux d'imposition 2011*

a- *Les taux des taxes ménages*

b- *Le taux de CFE*

c- *Les taux de TEOM*

2°) *Vote du budget primitif 2011*

a- *Section de fonctionnement*

b- *Section d'investissement*

3°) *Vote du Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2011*

4°) *Vote du Budget Lotissement 2011*

5°) *Constitution de provisions pour dépréciation de comptes de tiers*



L'an deux mille onze, le onze avril

Le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} avril 2011

PRESENTS : M. Guy FURELAU, Mme Isabelle BARRY, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, M. Francis LATRONCHE, M. Jean-Louis DUPUY, M. Francis DELORT, M. André GUIGNARD, M. Bruno DELURET, M. René CLUNIAT, M. Jean-Marie VAILLER, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. Dominique REBEYROTTE, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. André DUBOIS, Mme Marcelle LAPLAUD, M. Laurent GORYL, M. André MIALARET, délégués titulaires.

ABSENTS excusés : M. François BOISSERIE, M. Hervé FORESTIER, M. Jean-Claude DUPUY, M. Patrick DARY et Melle Maryline GRANGER.

M. François BOISSERIE est représenté par M. Hugues AUVILLE
M. Hervé FORESTIER est représenté par M. Pierre SAZERAT
M. Patrick DARY est représenté par Mme Maryse PRADEAU

SECRETARE DE SEANCE : M. Hugues AUVILLE

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2010 a été approuvé.

I – TOURISME ET CULTURE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES

Délibération n° 2011-022

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Afin de pouvoir demander des aides de l'Etat (DRAC), notamment au niveau de l'entretien des abords de bâtiments classés MH (Marcognac, Ensemble de la Rivière à St Eloy-les-Tuileries,...) et de travaux divers sur bâti, le Conseil de Communauté a décidé de solliciter auprès de la DRAC toutes subventions relatives aux opérations d'entretien sur immeubles inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques (entrant dans les compétences de la Communauté de Communes), qu'il s'agisse de travaux de fonctionnement ou d'investissement.

II – AFFAIRES FINANCIERES

1° / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

a) Les taux des taxes ménages Délibération n° 2011-023

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

Dans le cadre de la réforme, la part départementale de la taxe d'habitation ainsi que le foncier non bâti des départements et de la région sont transférés aux EPCI.

Le Conseil de Communauté a décidé de voter les taux suivants :

	Rappel des taux de référence 2010	Taux 2011 votés
T.H.	10,10 %	10,30 %
Evolution en % par rapport à 2010		2,00 %
T.F.B.	2,20 %	2,20 %
Evolution en % par rapport à 2010		0,00 %
T.F.N.B.	12,41 %	12,65 %
Evolution en % par rapport à 2010		2,00 %

Ces taux appliqués sur les bases prévisionnelles 2011 permettront d'obtenir le produit fiscal réparti comme suit :

	Rappel produit fiscal 2010	Produit fiscal 2011
T.H.	183 733 €	1 423 304 €
T.F.B.	239 706 €	248 280 €
T.F.N.B.	49 392 €	77 102 €
TOTAL TAXES MENAGES	472 831 €	1 748 687 €
Evolution du produit fiscal par rapport à 2010		1 275 856 €

b) Le taux de CFE Délibération n° 2011-024

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le Conseil de Communauté a décidé de voter le taux de CFE suivant, ce qui aboutit au produit prévisionnel suivant :

	Bases prévisionnelles 2011	Taux CFE 2011 voté	Produit prévisionnel 2011
CFE	3 008 605	27,61%	830 675 €

c) Les taux de TEOM Délibérations n° 2011-025 et n° 2011-026

Rapporteur : Guy FURELAU

Le montant demandé par le SICTOM s'élève, pour l'année 2011, à **1 100 362 €**, soit une diminution de **1,36 %** par rapport à 2010. Elle s'explique par la renégociation du marché de collecte (*montant 2010 : 1 115 543 €*). Il faut ajouter la location des containers pour la commune de Saint-Yrieix pour un montant estimatif de 46 900 €, soit un total général pour l'année 2011 de **1 147 262 €**.

Le montant qui sera demandé par le SICREL pour les deux communes de la Corrèze est de **29 693 €**, soit 1,99 % d'augmentation par rapport à 2010 (*montant 2010 : 29 111 €*).

Le Conseil de Communauté a décidé de voter les taux suivants :

COMMUNES	RAPPEL				PROPOSITION 2011				
	TAUX 2009	TAUX 2010	Bases 2010	Participation SICTOM SICREL en 2010	Participation SICTOM SICREL en 2011	bases prévisionnelles 2011	Taux qui devrait être appliqué en 2011	Proposition taux 2011	Produit qui serait encaissé par commune
Le Chalard	12,39%	13,00%	210 762	27 263	30 001	217 930	13,77%	13,00%	28 331 €
Coussac Bonneval	14,50%	14,86%	849 051	125 103	119 797	884 354	13,55%	14,86%	131 415 €
Glandon	12,26%	12,26%	528 847	61 162	61 529	546 614	11,26%	12,26%	67 015 €
La Meyze	14,29%	14,29%	509 290	72 124	71 358	525 117	13,59%	14,29%	75 039 €
Ladignac le Long	13,64%	14,22%	746 811	106 675	103 580	764 362	13,55%	14,22%	108 692 €
La Roche l'Abeille	13,67%	14,10%	383 586	52 839	49 873	397 496	12,55%	14,10%	56 047 €
St Yrieix la Perche (2 ramassages)	13,38%	13,38%	2 280 653	286 631	278 783	2 356 540	11,83%	13,38%	315 305 €
St Yrieix la Perche (1 ramassage)	10,38%	10,38%	4 634 800	429 964	432 340	4 766 835	9,07%	10,38%	494 797 €
Total Haute-Vienne			10 143 800	1 161 761	1 147 261	10 459 248			1 276 642 €
Saint-Eloy-Les-Tuileries (bourg)	15,00%	16,50%	19 631	3 389	3 457	20 016	17,27%	16,50%	3 303 €
Saint-Eloy-Les-Tuileries (ext bourg)	12,00%	13,20%	50 169	6 790	6 925	51 159	13,54%	13,20%	6 753 €
Ségur-Le-Château (bourg)	9,85%	9,85%	136 405	12 142	12 386	139 096	8,90%	9,85%	13 701 €
Ségur-Le-Château (ext bourg)	9,40%	9,40%	72 303	6 790	6 925	75 546	9,17%	9,40%	7 101 €
Total Corrèze			278 508	29 111	29 693	285 817			30 858 €

MONTANT ENCAISSE

1 307 500 €

2° / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Rapporteur : Isabelle BARRY

Le Conseil de Communauté a voté le budget primitif qui s'équilibre à **4 453 242 €** en investissement et à **6 812 620 €** en fonctionnement, soit un budget total de **11 265 862 €**

a) Section de fonctionnement

☛ **Les dépenses de fonctionnement**

Elles s'élèvent à **6 037 801 €**, soit une diminution des dépenses de **1,20 %** par rapport au budget primitif 2010. Elles se répartissent de la manière suivante :

☛ les attributions de compensation versées aux communes	2 194 896 €
(montant identique à celui de 2010)	
☛ la TEOM	1 176 955 €
(contre 1 190 649 € en 2010 – diminution du montant demandé par le SICTOM pour 2011)	
☛ les charges de personnel	764 300 €
(contre 745 000 € en 2010, soit une augmentation de 2,59 %)	
☛ les charges à caractère général	697 000 €
(contre 733 000 € en 2010, soit une diminution de 491 %)	
☛ les autres dépenses (dont la compensation pour contrainte service public) : ..	769 200 €
(contre 783 322 €, soit une diminution de 1,83 %)	
☛ l'annuité de la dette	200 000 €
(montant identique à celui de 2010 – pas d'emprunt contracté depuis 2007)	
☛ les provisions	10 000 €
(montant identique à celui de 2010)	
☛ les opérations d'ordre	225 450 €

(11,24 % de diminution par rapport à 2010. Cette baisse s'explique par le fait que l'amortissement des matériels acquis pour l'exploitation du complexe aqua-récréatif a débuté en 2010 et qu'une partie de ce matériel ne s'amortissait que sur un an).

☛ **Les recettes de fonctionnement**

Elles s'élèvent à **6 812 620 €** et se répartissent de la manière suivante :

➤ Les ressources fiscales

- ☛ **1 748 687 €** pour les taxes ménages
- ☛ **830 676 €** pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- ☛ **403 513 €** pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- ☛ **55 220 €** pour l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
- ☛ **133 018 €** pour la Taxe sur les Surfaces Commerciales (*il convient de rappeler*

que le montant de la TASCOM vient en diminution de la dotation de compensation constituant une partie de l'enveloppe DGF).

Le montant du produit fiscal en 2011 serait de **3 171 114 €** (après revalorisation des bases de 2 % et une augmentation des taux de TH et TFNB de 2 %) contre 3 562 631 € en 2010, soit une diminution de 391 517 €. Cette baisse du produit fiscal serait de 479 000 € si l'on ne tenait pas compte pour 2011 de l'augmentation du produit liée à l'effet bases et taux.

La perte de ressources liées à la réforme devrait être compensée par la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). A ce jour, les montants ne sont pas notifiés.

Ils devraient être de **180 000 €** pour la DCRTP et **260 000 €** pour le FNGIR.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères servant à financer la participation demandée par le SICTOM et le SICREL s'élève à **1 307 500 €**

➤ Les ressources non fiscales

● La Dotation Globale de Fonctionnement

L'enveloppe 2011 de la DGF se compose de la manière suivante :

La dotation d'intercommunalité, non connue à ce jour, était de 423 764 € en 2010.

La dotation de compensation s'élève à **808 276 €**.

● Les allocations compensatrices s'élèvent à :

↪ **131 726 €** pour la taxe d'habitation

↪ **7 174 €** pour la taxe sur le foncier non bâti et

↪ **30 000 €** pour la cotisation foncière des entreprises

● Les autres ressources non fiscales :

↪ **DDR** 0 €

Elle est supprimée et remplacée par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), comptabilisée en section d'investissement.

↪ **Revenus immeubles** 155 000 €
(contre 126 000 € en 2010)

↪ **Autres revenus** (subventions de fonctionnement, recettes cinéma et école de musique) 263 040 €

↪ **Attributions de compensation perçues** : 13 150 €
(montant identique à celui de 2010)

↪ **Opérations d'ordre** 85 640 €
(contre 86 010 € en 2010)

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **774 819 €**.

Sur la globalité du budget, on constate une diminution des recettes de **1,30 %** s'expliquant par la diminution des dotations (baisse de la DGF) et la suppression de certaines d'entre elles qui se comptabilisaient en section de fonctionnement (la DDR). **De plus, les collectivités n'ont plus qu'un faible pouvoir de lever l'impôt sur les entreprises. Elles ne votent que le taux CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).**

b) Section d'investissement

☞ Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'élève à **3 279 793 €** dont les principales sont :

Subventions :	397 866 €
Affectation résultat 2010 :	1 495 658 €
FCTVA :	100 000 €
Virement de la section de fonctionnement :	774 819 €
Produit de cession :	161 000 €
Opérations d'ordre :	350 450 €

☞ Les dépenses d'investissement

➤ Les **dépenses d'équipement** pour 2011 sont estimées à **3 088 602 €**

Elles concernent notamment :

- ☞ l'étude pour la construction d'un nouvel abattoir
- ☞ la rénovation du cinéma Arévi
- ☞ les travaux sur le site de la Seynie
- ☞ la construction de l'espace bien-être au complexe aqua-récréatif
- ☞ l'aménagement du site de Chauffaille
- ☞ l'aménagement du site de la Sénégie
- ☞ la réserve foncière à Bourdelas
- ☞ le fonds de concours pour la salle des fêtes de la Meyze
- ☞ les divers travaux sur les églises
- ☞ les travaux sur le site de Marcognac
- ☞ les soldes concernant :
 - l'aménagement de l'office de tourisme de Coussac
 - la maison de l'emploi et de la formation

En dépenses d'investissement, il est également prévu un montant de **204 000 €** correspondant à la somme qui devrait être versée au budget lotissement afin d'équilibrer celui-ci en attendant la vente des terrains ainsi que la participation à la SEML pour l'abattoir pour un montant de **750 000 €**.

➤ Les **dépenses d'investissement 2011** s'élèvent à **4 453 242 €**.

Dépenses d'équipement :	4 042 602 €
Remboursement d'emprunt :	200 000 €
Opérations d'ordre :	210 640 €

Compte tenu des dépenses d'investissement prévisionnelles, il est proposé un emprunt de **1 173 449 €** afin de compenser le besoin de financement de la section d'investissement.

3° / VOTE DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2011 Délibération n° 2011-027

Rapporteur : Francis LATRONCHE

Le Conseil de Communauté a décidé de voter le budget primitif 2011 du service assainissement qui s'équilibre à **240 875 €** en fonctionnement et à **624 €** en investissement.

4° / VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2011

Rapporteur : Bruno DELURET

Le Conseil de Communauté a décidé de voter le budget 2011 du lotissement qui s'équilibre au niveau des opérations réelles à **212 028 €** en section de fonctionnement et à **208 028 €** en section d'investissement.

5° / CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE TIERS

Délibération n° 2011-028

Rapporteur : Jean-Louis DUPUY

Considérant les difficultés économiques liées à la conjoncture actuelle que peuvent rencontrer certaines entreprises pour honorer leurs charges de fonctionnement (*dont les loyers*), le Conseil de Communauté a décidé de constituer pour 2011 une provision de 10 000 € pour dépréciation de comptes de tiers.



AFFAIRES AJOUTEES

Le Président donne la parole à M. René CLUNIAT qui explique que le syndicat d'initiative de Coussac-Bonneval a des difficultés de trésorerie et sollicite une avance sur subvention en attente de la prochaine réunion du Conseil de Communauté. Il a été décidé d'attribuer une avance sur subvention 2011 de 1 500€ (délibération n° 2011-029). Le Conseil Régional a précisé qu'il ne financerait plus cette structure.

Isabelle BARRY explique qu'une motion d'apposition au cadencement des TER sur la ligne Brive-Limoges via Saint-Yrieix a été rédigée avec le soutien des 2 conseillers généraux de Saint-Yrieix et de Nexon et adressée au président du Conseil Régional, aux Directeurs de la SNCF et de RFF. Une nouvelle réflexion a été engagée.

